

en celui de *Commission temporaire*. Par la position de cette rue, des bâtiments très élevés masquaient à ces bourreaux la place des Terreaux où l'échafaud était dressé. Ils ordonnèrent la démolition de ces maisons, toutes à cinq étages et bâties en pierres de taille, et menacèrent de la peine de mort si sous huit jours elles n'étaient pas abattues. Plus de deux cents locataires n'eurent que quelques heures pour déménager. Il fallait voir ce tableau : des femmes, des enfants avec des paquets sur le dos ; d'autres traînant des fardeaux ; les petits enfants attachés aux jupons de leurs mères.

L'empire qu'ils exerçaient sur les habitants était tel, que nul citoyen ne pouvait extraire aucun objet de son domicile. C'était avec des peines infinies qu'on parvenait à livrer son linge à une blanchisseuse. Il fallait un laissez-passer de la Commission qui vérifiait d'abord les paquets ; et si les effets étaient de quelque valeur, ou le linge un peu fin, ils se les appropriaient, en disant que les aristocrates seuls pouvaient s'en permettre l'usage ; que c'était au dessus des besoins du régime de l'égalité, et qu'ils seraient plus utilement employés en les destinant pour les défenseurs de la république.

Cette Commission présidait et ordonnait les démolitions. Un arrêté qu'elle fit afficher indiqua les quartiers qui devaient disparaître sous le marteau destructeur. Cette opération devait être conduite avec la plus grande promptitude. Douze cents maisons devaient être renversées à chaque mois. Leur silence, sur le temps que devait durer ce travail, inquiétait tous les citoyens qui craignaient qu'à la longue aucune maison ne fût épargnée.

Lorsque cet arrêté eut été publié à Paris, des citoyens qui se trouvaient au parquet du procureur de la Commune (Chaumette) pour quelques intérêts particuliers, parlèrent sur cet arrêté, qu'ils dépeignirent comme très impolitique. Ruiner cette ville la plus forte et la plus riche de France par ses